Mantes-la-Ville

www.manteslaville.fr

UR.

COMMUNE DE MANTES-LA-VILLE

DP 78362 26 00078
(A rappeler dans toute correspondance)

Demande déposée le : **01/07/2026**

Objet des travaux : **Installation de 6 panneaux photovoltaïques d'une surface de 14.25 m2 surimposés à la toiture._Dimension pour un panneau : Hauteur : 2094 mm - Largeur : 1134 mm - Epaisseur : 35 mm -_Couleur : Full Black. Puissance totale de l'installation prévue : 3000 Wc.**

Adresse du terrain : **12 Rue de Leuze**
78711 MANTES-LA-VILLE

Référence(s) cadastrale(s) : **1AK286**

Dossier suivi par :
Alexis SIROUX (alexis.siroux@gpseo.fr)
Communauté Urbaine GPS&O
Service instruction du droit des sols

DESTINATAIRE :

JORDAN COURTOIS
121 Rue Edouard Vaillant
92300 LEVALLOIS-PERRET

OBJET : Rejet tacite d'une demande d'autorisation d'urbanisme

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé en date du 01/07/2026 un dossier de Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire enregistré en mairie sous le n° DP 78362 26 00078, pour le projet décrit dans le cadre ci-dessus.

Par lettre notifiée le 23/07/2026, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes restant manquantes :

- CERFA. Déclaration Préalable Construction :

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie en date du 23/10/2026, **votre demande fait l'objet d'une décision de rejet** conformément aux articles R. 423-38 et R. 423-39 du code de l'urbanisme.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A MANTES-LA-VILLE, le 02 novembre 2026

Le Maire de MANTES-LA-VILLE

Sami DAMERGY